



**Il y a 150 ans, l'Etat a eu la sagesse de confier la gestion du Potager du Roi au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
Aujourd'hui, il devrait avoir la sagesse de la confier au domaine de Versailles**

Bien qu'il tente de justifier la non conservation du jardin par une prétendue absence de documents historiques, bien qu'il semble recommander de s'engager dans une sorte de fuite en avant, le nouveau rapport du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation¹ contient plusieurs avancées vers un sauvetage du Potager du Roi.

Il reconnaît enfin que, malgré les importantes subventions qui lui sont accordées, le Potager du Roi est au bord de l'effondrement. Il relève de nombreux facteurs qui expliquent cette situation, et constate que plusieurs dimensions de la conservation et de la gestion du Potager du Roi ne correspondent pas au métier de son gestionnaire actuel, l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage (ENSP). **Avancée significative, il recommande que plusieurs fonctions de la gestion du site soient externalisées** (accueil des visiteurs et gestion de la production et de la vente).

L'expérience des jardins fruitiers et potagers historiques remarquables en Europe montre que la destruction annoncée du Potager du Roi ne résulte que d'une gestion inadaptée au patrimoine et qu'il pourrait prospérer s'il était géré par une institution qui a les compétences requises. Le domaine de Versailles est l'une de ces institutions et constitue la solution évidente pour l'externalisation envisagée par le rapport. L'Etat serait sage de tirer avantage du prochain changement de la présidence du domaine pour résoudre un problème trop longtemps laissé sans solution.

1. Depuis plus de 25 ans, le gestionnaire du site, L'Ecole Nationale Supérieure de Paysage (ENSP) -voir '340 ans d'histoire' en annexe à la page 6 – ne parvient pas à maîtriser la gestion du patrimoine du Potager, et notamment sa collection unique au monde de formes fruitières - qui s'effondre progressivement. Un échec patent du gestionnaire est de ne pas avoir réussi, en plus de 25 ans, à construire un projet pour le futur du jardin traduit dans un véritable plan de conservation et de gestion². Jusqu'à une date très récente, un profond déni a répondu aux alertes extérieures³, mais en mars 2020, le Ministère de l'Agriculture a mandaté le CGAAER pour aider L'ENSP à établir un « schéma directeur » pour le Potager. Le rapport de cette mission vient d'être publié.

¹ <https://agriculture.gouv.fr/accompagnement-de-lecole-nationale-superieure-de-paysage-pour-lelaboration-du-schema-directeur>

² La nécessité d'avoir un schéma directeur et un plan de conservation et de développement pour le Potager du Roi a été confirmée à l'ENSP et l'Association des Amis du Potager du Roi quand elles ont approché ensemble le World Monuments Fund (WMF) en 2017. Dans le dossier déposé au WMF, l'ENSP demandait € 5 millions et s'engageait à justifier cette demande dans un plan de conservation et de développement avant le 30 juin 2018. Pourquoi ce plan n'existe-t-il toujours pas ? Pourquoi les parties prenantes sont-elles si peu consultées ?

³ Voir le « Livre blanc pour le futur du Potager du Roi » : <http://www.amisdupotagerduroi.org/wp-content/uploads/2019/03/Livre-Blanc-White-Paper.pdf>



Le rapport du CGAAER

Le rapport est paradoxal. S'il exprime des opinions qui correspondent à de réelles avancées vers un sauvetage du Potager, il n'en tire pas vraiment les conséquences et tente même de justifier la gestion actuelle par des arguments parfois très contestables.

Méconnaissance du patrimoine et proposition de fuite en avant⁴

Comme nous sommes plus intéressés par les avancées que par les justifications, nous ne relèverons que trois séries de propos :

2. Faisant preuve d'une surprenante méconnaissance du patrimoine, le rapport tente de faire accepter l'idée que ce qu'il reste du patrimoine historique peut être détruit car il n'existerait pas de documentation historique. « *Jusque dans les années 1980, il y a relativement peu d'écrits et d'information sur ce qui est cultivé ainsi que sur la situation des différentes cultures et productions ainsi que sur les modes de conduite de ces cultures. Seul le traité signé de La Quintinie...* » (p 16-17)

Cette affirmation est totalement inexacte. Il existe en effet une très riche documentation sur l'organisation du jardin, des espèces et variétés cultivées et des modes de cultures à partir de la création de l'ENH à la fin du 19^e siècle (Archives de l'ENSH déposées aux archives départementales des Yvelines).

3. Le rapport fait également quelques affirmations très contestables sur la conservation patrimoniale et notamment celle qu'il faudrait renouveler massivement tous les arbres d'un verger une seule fois tous les 100 ans. « *Le Potager du Roi a été conçu et construit entre 1678 et 1683 ; sa première réhabilitation majeure est réalisée dans les années 1780, sa deuxième réhabilitation majeure est assurée dans les années 1980. A l'heure actuelle, on peut donc considérer que sa troisième réhabilitation est en retard de 40 ans, d'où les gros déficits de structures ainsi que l'état dégradé du patrimoine végétal (principalement les arbres fruitiers)* » (p 22).

Cette affirmation ne reflète pas la réalité de la gestion passée des arbres du Potager du Roi⁵ qui a consisté (hors des périodes de crise) à renouveler constamment les arbres selon un plan bien établi.

⁴ Y compris des propos que nous préférons ne pas commenter. Page 13 ; « *ceci a conduit à donner un temps d'avance et de fonction de démonstrateur au Potager du Roi, en termes de gestion durable et de transmission* ». Page 42: « *Appuyé par une tutelle motivée, c'est un site et un objet d'excellence, aujourd'hui unique au monde, du fait de ses multifonctionnalités et de son intégration dans le site royal d'exception de Versailles. Etant à la fois un repère et un possible modèle national et international pour la France, sa dimension patrimoniale unique doit nécessairement interpeler et impliquer d'autres acteurs publics comme privés, soucieux de conservation et d'évolution des biens publics d'exception* ».

⁵ Ni de tous les autres jardins fruitiers et forêts. En 2012, le Potager du Roi comptait beaucoup plus d'arbres qu'aujourd'hui (5012) et la moitié de ceux-ci avait un âge moyen de 20 ans. Si le patrimoine fruitier s'est dégradé au cours des dernières années, c'est que, faute de compétence de conduite des arbres et en raison de l'abandon brutal de tout traitement, tous les jeunes arbres sont morts. De telles pertes d'arbres n'ont pas été constatées dans les nombreux jardins historiques qui ont eux aussi effectué leur transition agroécologique.



4. Finalement le rapport ne propose pas de vision pour le futur du Potager : il suggère seulement de faire appel à une ressource extérieure multidisciplinaire pour établir un schéma directeur en 3 mois ! Par contre il demande la confirmation du soutien du Ministère de l'Agriculture et annonce qu'il faut se préparer à des dépenses importantes (p39-40). Les scénarios envisagés restent imprécis sur les montants envisagés et sur les résultats attendus :
- Un scénario de « *continuité* », envisage de dépenser en plus du million par an nécessaire à l'exploitation quelques € 500 000 à € 1 million d'investissement sur 10-12 ans : soit une fourchette de dépenses totales de € 15 à 24 millions. Les résultats ne sont pas précisés et des risques conséquents d'échec sont mentionnés.
 - Un scénario de « *grand chantier de restauration* » qui « *implique beaucoup plus de moyens en un temps relativement limité pour 'régler' et accomplir le schéma directeur en 3 à 5 ans* ». « *Il s'agit dès lors d'un projet complètement externalisé* ». Nous n'avons pas trouvé d'estimation des dépenses envisagées ni du résultat – si ce n'est de 'régler' et accomplir un schéma directeur qui reste à définir.

Cela ressemble malheureusement un peu à une fuite en avant !

Plusieurs avancées vers un sauvetage du Potager du Roi

Reconnaissance de la gravité de la situation, d'un manque de rigueur dans la gestion et de compétences qui diffèrent de celles requises pour gérer un jardin historique

5. Le rapport reconnaît enfin la **gravité de la situation**:
- « ***On peut considérer que le Jardin est dans un niveau bas d'état et d'apparence*** » (p 24) « *En régime plus stable, l'entretien et la maintenance peuvent davantage être privilégiés* » (p 24). « *Il faut reconnaître que certains secteurs du Potager, pour sauver les apparences ont fait l'objet de destruction du fait de leur vétusté : serres ; arbres trop âgés, etc. Certains secteurs, notamment par nécessité technique, peuvent laisser à désirer sur ce plan : le parking d'entrée, les bâches de couverture, diverses bandes de plantes vivaces d'entretien difficile, les bandes légumières entre les contre-espaliers apparemment plus ou moins laissées en friches, le pré-verger malgré le pâturage, le Fruticetum peu accessible* » (p24)
 - Le rapport révèle l'importance du déficit annuel du Potager : « ***Pour 2019, les produits représentent environ, € 300 000 par an. Les charges représentent en 2019 environ € 1 300 000. Globalement, le Potager du Roi représente donc une charge récurrente et atypique pour le MAA*** » (p 27).

On ne peut que saluer cette reconnaissance de la situation du Potager du Roi. La **comparaison de photos prises au début des années 2000⁶ et aujourd'hui** montre à quel

⁶ Une collection de ces photos est à la disposition de toutes les personnes intéressées.



point ce site classé à l'Unesco en 1979 (comme partie du Château de Versailles) s'est délabré⁷.

6. Le rapport confirme également le **manque de rigueur dans la gestion du jardin**, manque de rigueur particulièrement dommageable au patrimoine d'arbres fruitiers dont, selon le rapport, le nombre n'est plus que de «3 768⁸» et la production n'est plus que de 5-6 tonnes⁹. (Voir Note d'analyse du rapport CGAAER).
7. Finalement, le rapport pose enfin le problème essentiel : en 1995, **on a confié la responsabilité de la conservation, de la gestion et de la valorisation du site à une école dont ce n'est pas vraiment le métier.** (p 37) : « *Certaines fonctions dédiées au Potager du Roi ne correspondent pas totalement au cœur de métier d'un établissement d'enseignement supérieur : accueil des visiteurs, organisation régulière d'évènements, ventes de produits alimentaires* ». Pour la première fois, à notre connaissance, le rapport évoque « *Une contractualisation, possible pour certaines fonctions* ».

Page 37, il est écrit que « *L'école doit entamer, à compter de l'adoption de son schéma directeur, une évolution dans l'organisation de ses différentes missions, et procéder à une partition entre régie et délégation de services* ». Cette orientation concerne la billetterie, la boutique, la restauration saisonnière ». Page 38. « *R4 : Pour disposer d'un schéma directeur finalisé durant le premier semestre 2021, s'appuyer sur un prestataire mobilisant une équipe disciplinaire et réaliser une étude d'opportunités afin d'analyser le périmètre adéquat pour contractualiser avec un ou des partenaires extérieurs pour l'accueil des visiteurs et la gestion de la production et de la vente* ». Page 39, le scénario 2, « *Grand chantier de restauration* » est décrit comme un « *projet complètement externalisé* ».

Dans la mesure où le succès d'une contractualisation partielle n'est pas du tout garanti - et en particulier lorsqu'il s'agit de fonctions importantes comme la gestion de la production, de la vente et l'accueil des visiteurs¹⁰ (p37), **pourquoi ne pas envisager une contractualisation totale à un établissement dont le corps de métier est de gérer des sites comme le Potager ?** Le Domaine de Versailles ne constitue-t-il pas la solution évidente pour cela?

⁷ On lira également l'article du Figaro du 4 octobre 2019.

⁸ Chiffre probablement un peu surestimé qui montre l'illusion de vouloir poursuivre une politique de « *production* » sur le site. Il y avait 5012 arbres au Potager en 2012 et jusqu'à 16 000 au XIX^e siècle.

⁹ « *on est passé de 47 tonnes de fruits en 2002 à 28 tonnes en 2010 pour atterrir à 5-6 tonnes en 2018.* »

¹⁰ Pour vraiment développer le succès auprès des visiteurs, il faut, comme le font les jardins qui prospèrent, mettre les visiteurs au centre du projet, ce qui fait des relations avec les visiteurs une fonction stratégique qui doit être prise en compte dans toutes les décisions relatives au jardin. Une fonction aussi stratégique est difficile à contractualiser. Réussir une externalisation est encore plus difficile lorsque l'on externalise à plusieurs entités.



La situation du Potager contraste avec la situation souvent prospère des jardins potagers et fruitiers historiques en Europe

8. Selon le rapport (p 24) « *on peut considérer que le Jardin est dans un niveau bas d'état et d'apparence [...] Pour autant, à dire d'experts, il n'est pas non plus à un niveau plus bas que d'autres jardins historiques publics en Europe* ». Ces propos ignorent le succès de très nombreux jardins potagers et fruitiers historiques en Europe¹¹. Une analyse de ces jardins aurait montré à la mission que ces jardins réussissent en adoptant des approches opposées à celles du gestionnaire du Potager. Ces jardins ont tous un projet fort de gestion et se concentrent généralement sur un objectif clair : procurer des expériences de nature culturelles de haute qualité à leurs visiteurs. Plus que tout autre type de jardins, les jardins fruitiers et potagers historiques sont des **lieux privilégiés pour montrer et expliquer ce qu'est l'excellence horticole**, pour raconter l'évolution des espèces et variétés, etc. Même s'ils continuent évidemment de produire des fruits et des légumes, ces jardins les produisent plus pour les montrer, les faire comprendre et les faire apprécier que pour les vendre pour une consommation journalière. Aujourd'hui en Angleterre, les jardins potagers et fruitiers historiques sont souvent considérés comme les jardins les mieux à même de dégager un surplus financier, d'où l'existence de plusieurs projets de restauration de jardins fruitiers et potagers historiques¹².

Dans sa sagesse, l'Etat pourrait tirer avantage des avancées du rapport et éviter une fuite en avant en retournant (enfin) le Potager au Domaine de Versailles

9. Plutôt que de laisser le Ministère de l'Agriculture – et son école l'ENSP - s'engager dans ce qui risque d'être une fuite en avant qui mène à la destruction très coûteuse d'un patrimoine d'exception, pourquoi ne pas bâtir sur les recommandations d'externalisation du rapport ? N'est-il pas temps pour l'Etat de sérieusement considérer le retour de la gestion du site à l'ensemble auquel il appartient historiquement (et dont il fait partie dans l'inscription au patrimoine universel de l'UNESCO). En 2021, avec le changement de la présidence du domaine de Versailles¹³, n'existe-il pas une fenêtre unique pour à la fois réunifier le domaine de Versailles et sauver le Potager du Roi ?

Amis du Potager du Roi, 17 mai 2021

¹¹ West Dean et Audley End (Angleterre), Gaasbeek (Belgique), Prangins (Suisse), Wurtzburg (Allemagne), La Bourbonsais et Villandry (France), etc.

¹² Burgley House, Harewood, etc.

¹³ Et le changement presque simultané de direction à l'ENSP



Annexe : 340 ans d'histoire

10. Le Potager du Roi a été créé au sein du domaine de Versailles par La Quintinie pour servir la table de Louis XIV. Il connaît des fortunes diverses jusqu'à la Révolution qui le laissera largement intact. Il devient ensuite avec les changements politiques potager national, royal ou impérial. A la fin du 19^e siècle le domaine de Versailles n'a plus de projet pour le Potager. En 1871, l'Etat a la sagesse d'en confier la gestion au Ministère de l'Agriculture pour en faire l'Ecole Nationale d'Horticulture. A partir de 1871, l'ENH restaure le site. Tout en respectant l'héritage de La Quintinie et de ses successeurs, elle en fait un jardin de démonstration et d'enseignement de toutes les dimensions de l'horticulture : cultures fruitières, cultures légumières, cultures florales et ornementales, cultures de plein air et sous serres. Le jardin est créé et entretenu par les élèves de l'ENH qui suivent une formation essentiellement pratique dans le jardin. Ce magnifique jardin a perduré jusqu'au début des années 2000.

Une décision malheureuse en 1995

11. L'ENH évolue et devient une école d'ingénieurs en 1927. Les élèves travaillent de moins en moins dans le jardin (et plus du tout à partir des années 1960). Renommée Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture (ENSH), l'école a de plus en plus de mal à entretenir le jardin. Elle ouvre le jardin au public en 1991, et en 1995, elle quitte le site.

Suite à une décision difficile à comprendre, Le Potager est alors placé sous la responsabilité de l'Ecole Nationale de Paysage (ENSP), une excellente école de paysage et également une école sans compétence patrimoniale, sans compétence horticole et dont les élèves ne travaillent évidemment pas dans le jardin.